TOTAL RUSSIE

→ Mise en demeure

14 MARS 2022

ENJEUX

En février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine. Pour montrer leur opposition à cet acte d'agression dénoncé par l'ONU, l'Union Européenne et de nombreux États, la plupart des majors pétrolières ou gazières ont annoncé mettre un terme à leurs opérations ou leurs contrats en Russie. La pétro-gazière française TotalEnergies, quant à elle, a décidé de ne pas remettre en cause ses projets et intérêts actuels en quittant le pays, prenant le risque de financer la guerre menée par le Kremlin. Greenpeace France et les Amis de la Terre France ont mis en demeure TotalEnergies, en se reposant sur l'absence d'évaluation des risques et de mesures de vigilance adaptée à des situations de guerre dans le plan de vigilance de TotalEnergies pour lui demander de cesser, dans les plus brefs délais, toute relation d'affaire et commerciale dans le secteur pétro-gazier russe.

ACTEURS

- Greenpeace France
- Les Amis de la Terre France

Juliette Renaud
Responsable de campagne
juliette.renaud@amisdelaterre.org
Clara Gonzales
Juriste contentieux & risques
clara.gonzales@greenpeace.org

Pour aller plus loin

Total mis en demeure de quitter la Russie, Les Amis de la Terre

Guerre en Ukraine : TotalEnergies mise en demeure de renoncer à ses activités en Russie, Greenpeace France

PRÉSENTATION DE L'AFFAIRE

Lors de la mise en demeure adressée à l'entreprise multinationale TotalEnergies, le Haut-Commissariat des Nations unies avait déjà comptabilisé près de 1 500 victimes civiles en Ukraine. Des ONG relevaient en outre l'utilisation par l'armée russe d'armes interdites par le droit international humanitaire. Par ailleurs, le gouvernement russe réalise une sévère répression de toute personne opposée à la guerre sur son territoire national. La guerre menée par la Russie entraîne donc la violation de nombreux droits humains et libertés fondamentales.

TotalEnergies est mise en demeure de cesser toute activité économique en Russie afin de ne pas contribuer à financer l'effort de guerre du Kremlin. Dans le modèle économique de l'entreprise multinationale, les intérêts en Russie sont cruciaux : 17% de sa production mondiale d'hydrocarbures et 30% de sa production gazière mondiale actuelle proviennent de Russie. La guerre n'a fait qu'augmenter les profits issus de l'exploitation des énergies fossiles, du fait de l'augmentation des prix.

En réaction à l'invasion de l'Ukraine, l'Union Européenne a sanctionné plusieurs oligarques proches du Kremlin. Parmi eux, Guennadi Timtchenko, qui était alors PDG de l'entreprise Novatek, dont TotalEnergies détient 20% des parts et avec lequel il est associé sur ses deux projets gaziers russes, Yamal et Artic LNG.

Il a démissionné du Conseil d'administration à la suite des sanctions mais demeure le deuxième actionnaire le plus important.

Des sociétés russes ont également été sanctionnées, telle que Zarubezhneft, dont TotalEnergies est partenaire sur le champ pétrolier de Kharyaga.

Selon le courrier de mise en demeure envoyé par Greenpeace et les Amis de la Terre, au vu des violations des droits humains et des libertés fondamentales perpétrées par la Russie, le fait, pour TotalEnergies, de maintenir ces relations d'affaires et ces investissements en Russie est manifestement incompatible avec ses obligations de vigilance et de prudence. Selon les associations, dans son plan de vigilance, l'entreprise française ne prévoit aucunement la façon dont elle prévient les risques en situation de conflits armés.

Les associations demandent ainsi à TotalEnergies de mettre un terme au plus vite à ses intérêts dans le secteur pétro-gazier russe, afin de prévenir effectivement toute atteinte grave aux droits humains et aux libertés fondamentales.